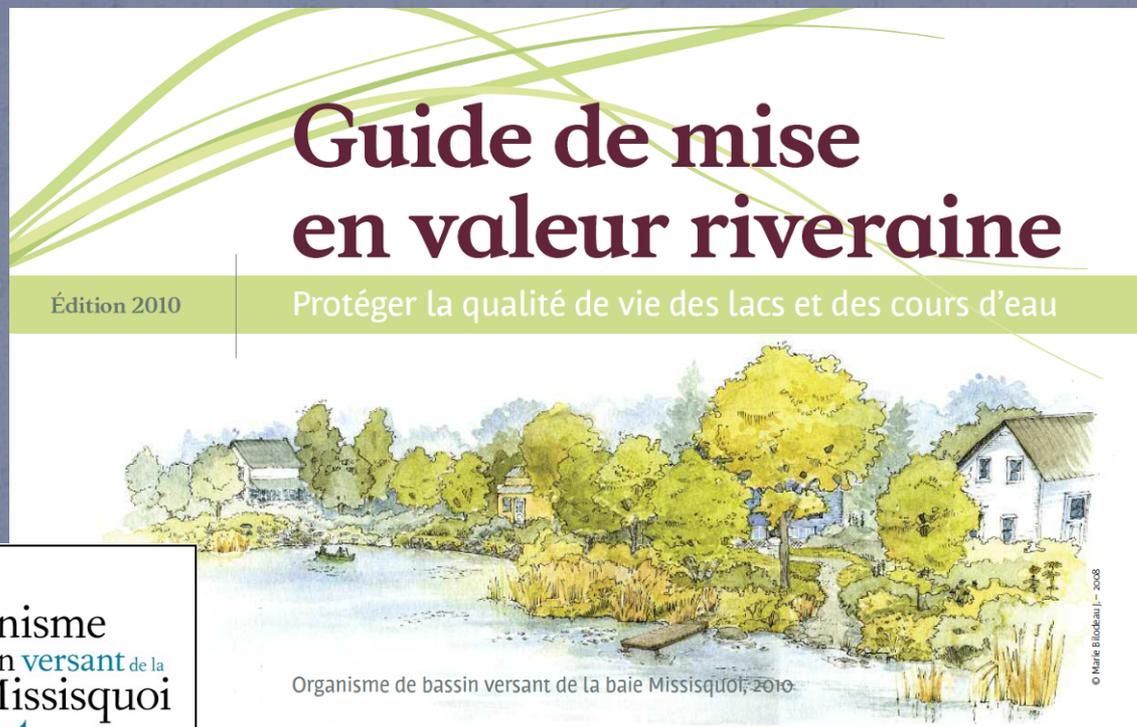


Guide de mise en valeur riveraine, un outil à découvrir



Présentation par Chantal d'Auteuil et Julie Bellefroid
Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi,
6 e Rendez-vous des membres du ROBVQ,
Station touristique Duchesnay, 26 février, 2010.

La protection des rives



La protection des rives

- Années 70 : importance de la bande riveraine



La protection des rives

- Années 70 : importance de la bande riveraine
- Années 80 : Politique de protection des rives, du littoral



La protection des rives

- Années 70 : importance de la bande riveraine
- Années 80 : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables



La protection des rives

- Années 70 : importance de la bande riveraine
- Années 80 : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Années 90 : révision de la Politique



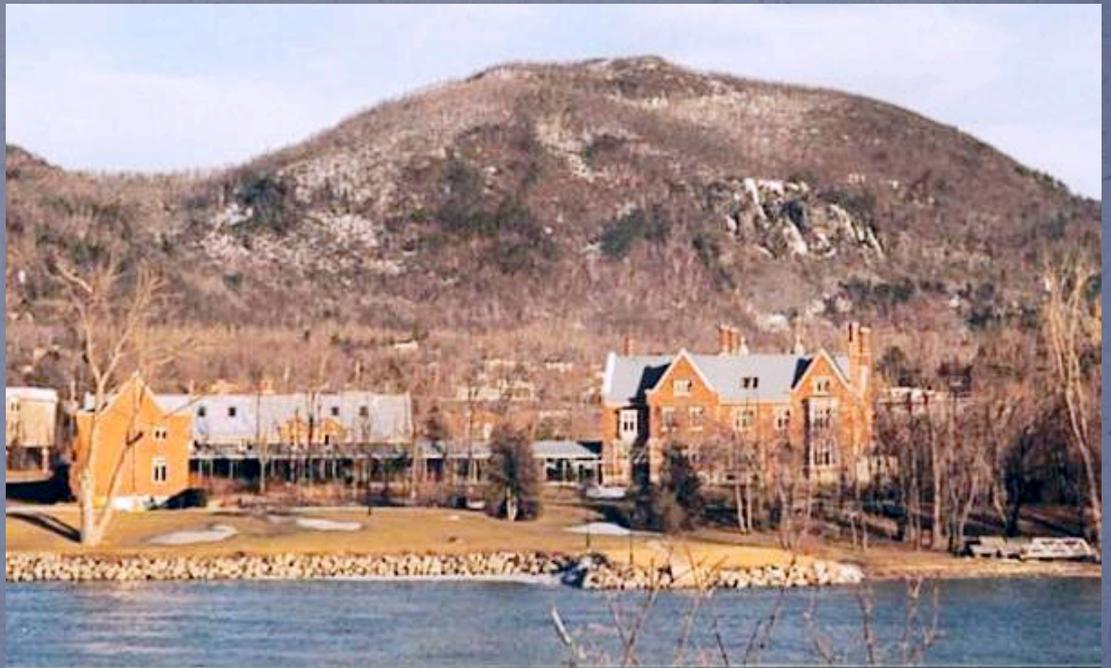
La protection des rives

- Années 70 : importance de la bande riveraine
- Années 80 : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- Années 90 : révision de la Politique
- Années 2000 : la revanche des cyanobactéries



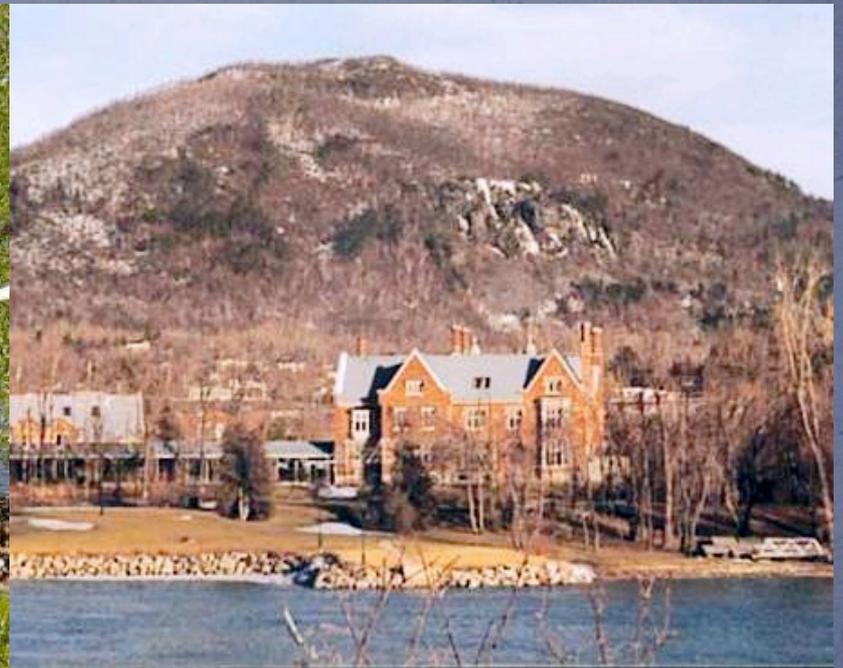
L'aménagement des rives

- Le droit de propriété : maître chez-soi
- L'inspiration du voisin : tout le monde le fait...
- La lutte à l'érosion : une guerre à finir !



L'aménagement des rives

- Le droit de propriété : maître chez-soi
- L'inspiration du voisin : tout le monde le fait...
- La lutte à l'érosion : une guerre à finir !



L'aménagement des rives

- Le droit de propriété : maître chez-soi
- L'inspiration du voisin : tout le monde le fait...
- La lutte à l'érosion : une guerre à finir !



La mise en valeur des rives

- Valeur de la propriété : qualité du plan d'eau et de la rive
- Zone naturelle : survie du plan d'eau et de l'écosystème
- Bande riveraine : zone de protection pour le riverain
- Zone tampon : actions de bon voisinage
- Mise en valeur riveraine : il n'est pas trop tard !



La mise en valeur des rives

- Valeur de la propriété : qualité du plan d'eau et de la rive
- Zone naturelle : survie du plan d'eau et de l'écosystème
- Bande riveraine : zone de protection pour le riverain
- Zone tampon : actions de bon voisinage
- Mise en valeur riveraine : il n'est pas trop tard !



Un guide pour les riverains !

Synthèse des différentes notions se rapportant à la protection de la rive et du littoral.

- Méthode simple pour évaluer chaque type de terrain.
- Choisir des solutions faciles d'application
- Établir des priorités d'action

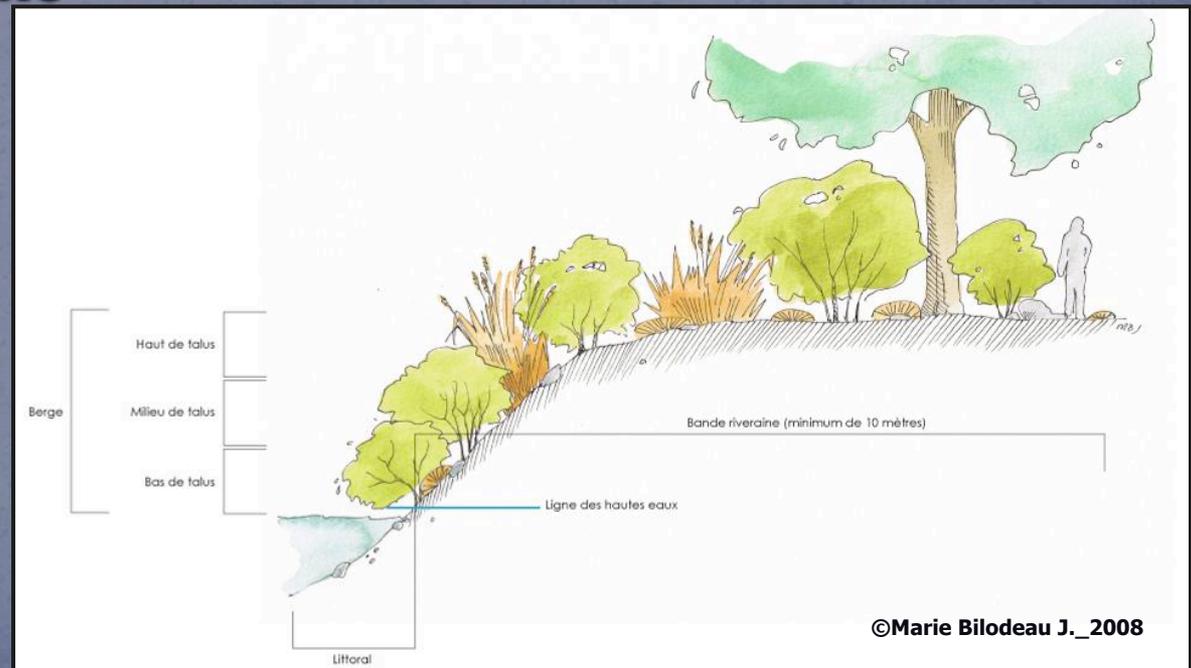


Observer le milieu riverain

Pour apprivoiser le milieu aquatique, il faut prendre le temps de respecter le rôle des différentes zones du bord de l'eau.

- **Les différentes zones à protéger**

- La rive
- La bande riveraine
- La berge
- Le littoral



Prendre les mesures nécessaires

La Politique de protection des rives, du littoral
et des plaines inondable.

- **Caractérisation des zones riveraines**
 - Localiser les zones riveraines
 - Identifier le type d'aménagement riverain
 - Effectuer les demandes d'autorisation

- LHE
- Évaluer la pente
- Localiser la limite de la bande riveraine
- Décrire la zone littorale



Règlementation

Les riverains doivent demander leur permis à la municipalité, alors que les entreprises commerciales doivent le faire auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

De plus, certaines municipalités ont leur propre règlement de protection de la bande riveraine.

Règlement municipal de Dunham:

« Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser [...] sur une bande minimale de trois (3) mètres [...] mesurée à partir de la ligne des hautes eaux. »

Rive de type engazonné

Pour aménager

- Zone de protection
- Aménager progressivement la bande riveraine
- Entretenir la végétation

Pour protéger

- Ne pas tondre le gazon
- Pas de plate-bande dans la bande riveraine
- Pas d'engrais ni de compost dans la bande riveraine



©Marie Bilodeau J._2008

Rive de type enrochement

Pour aménager

- Adoucir la pente
- Végétaliser l'enrochement

Pour protéger

- Ne pas déverser les roches dans la berge
- Pas d'enrochement dénudé



©Marie Bilodeau J. 2008

Rive de type muret

Pour aménager

- Enlever le muret si nécessaire
- Réduire les forces qui le minent
- Végétaliser le muret

Pour protéger

- Ne pas reconstruire le muret
- Pas d'enrochement devant le muret
- Pas de muret dénudé et sans protection



©Marie Bilodeau J._2008

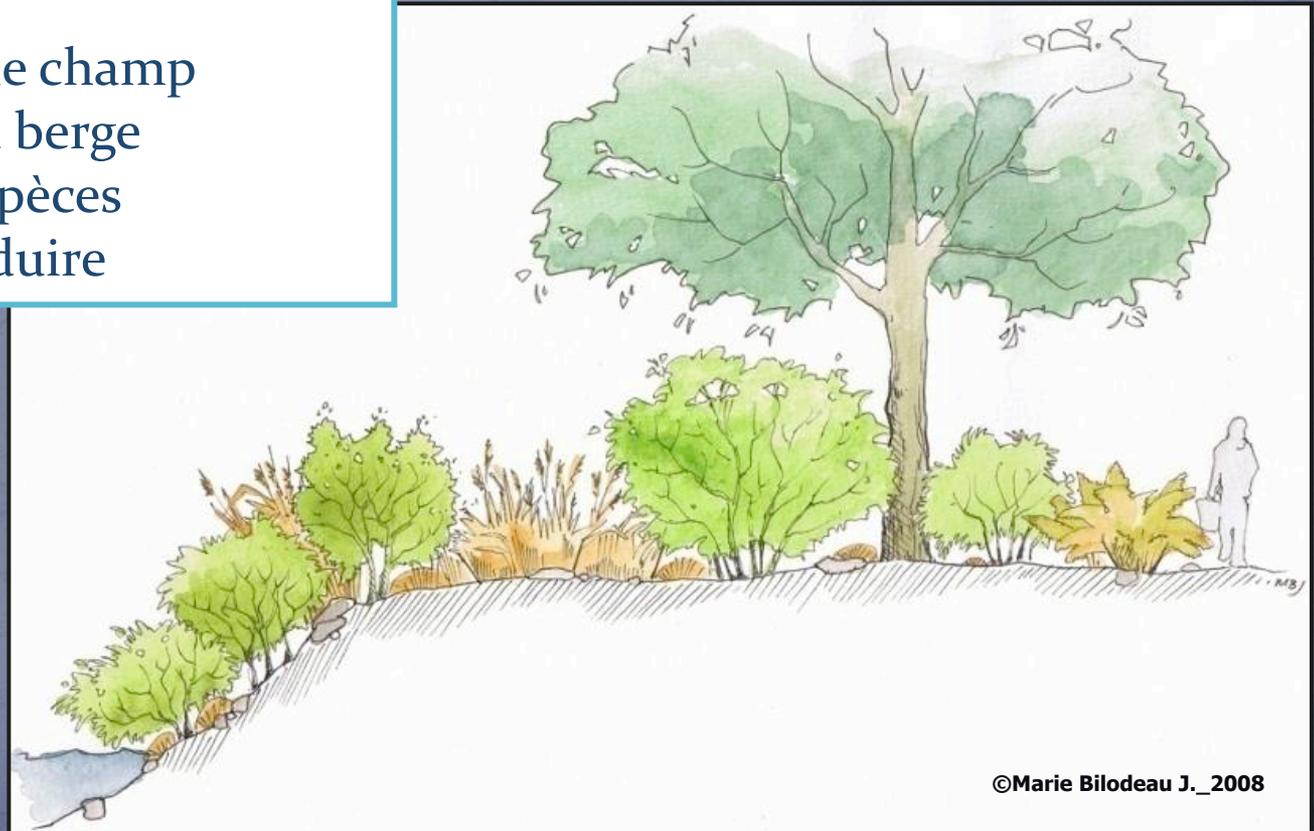
Rive de type naturel

Pour aménager

- Entretien des arbres et des arbustes

Pour protéger

- Pas d'arbres sur le champ d'épuration ou la berge
- Attention aux espèces végétales à introduire



©Marie Bilodeau J._2008

Identifier les problèmes

- Dégradation de l'écosystème aquatique
 - Érosion du sol
 - Contamination de l'eau
 - Dégradation des milieux aquatiques

Les règles à suivre pour la mise en valeur riveraine
Tableau 2 : Synthèse des règles à suivre

Zones à protéger	Règles à suivre
Terrain riverain	<ul style="list-style-type: none">> concentrer les activités le plus loin possible de l'eau> ne jamais déverser le gazon coupé dans l'eau ou au bord de l'eau, ce qui représente une source de phosphore> ne jamais aménager le terrain situé au-dessus du champ d'épuration de l'installation septique, ni y planter d'arbres
Ouverture visuelle et accès à l'eau	<ul style="list-style-type: none">> limiter la coupe de la végétation à un maximum de 5 mètres de largeur> aménager l'accès à l'eau en diagonal par rapport à la ligne de rivage pour réduire le ruissellement de l'eau
Bande riveraine	<ul style="list-style-type: none">> limiter l'utilisation de la bande riveraine à un strict minimum (bande de 10 m ou de 15 m si la pente est supérieure à 30 %)> vérifier auprès de la municipalité les différentes règles de tonte de gazon et de végétalisation de la bande riveraine qui peut être d'une largeur différente dans ce cas précis
Végétation riveraine	<ul style="list-style-type: none">> implanter les trois strates de végétation : herbacées, arbustes et arbres (pour les arbres, planter à au moins 3 mètres du replat du talus)> ne planter que des espèces indigènes dans la bande riveraine
Stabilisation de la berge	<ul style="list-style-type: none">> privilégier les méthodes de stabilisation les plus naturelles possibles> ne jamais utiliser en milieu riverain de bois traités avec de la créosote, de l'arséniate de cuivre ou d'autres substances toxiques
Littoral	<ul style="list-style-type: none">> favoriser la libre circulation de l'eau et de l'oxygène> éviter tous types de contamination directe et indirecte> limiter le contrôle des plantes aquatiques par arrachage à un maximum de 15 % de la superficie de l'herbier

Respecter les règles d'or

- Biodiversité
- Terrain riverain
- Ouverture visuelle et accès à l'eau
- Bande riveraine
- Végétation riveraine
- Stabilisation de la berge
- Protection du littoral



Règlement municipal de Dunham:

« Une ouverture pour aménager un accès au lac d'une largeur maximale de 3 mètres sera permise. »

Respecter les règles d'or

- Biodiversité
- Terrain riverain
- Ouverture visuelle et accès à l'eau
- Bande riveraine
- Végétation riveraine
- Stabilisation de la berge
- Protection du littoral



Règlement municipal de Dunham:

« Une ouverture pour aménager un accès au lac d'une largeur maximale de 3 mètres sera permise. »

Respecter les règles d'or

- Biodiversité
- Terrain riverain
- Ouverture visuelle et accès à l'eau
- Bande riveraine
- Végétation riveraine
- Stabilisation de la berge
- Protection du littoral



Règlement municipal de Dunham:

« Une ouverture pour aménager un accès au lac d'une largeur maximale de 3 mètres sera permise. »

Choisir des plantes bien adaptées

Ensoleillement et type de sol Niveau de l'eau et enracinement

- Arbres : pour la fraîcheur
Cerisier tardif, frêne noir
- Arbustes : pour la stabilité
Myrique baumier, cornouiller stolonifère
- Herbacées : pour la couverture
Calamagrostide du Canada, fougère à l'autruche



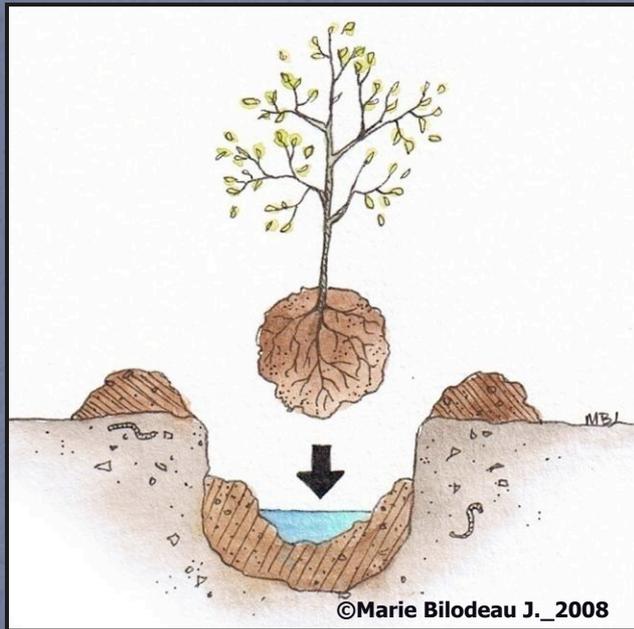
Bosquet de myrique baumier

Les arbres, les arbustes et les plantes herbacées

Tableau 4: Synthèse des arbres et des arbustes recommandés selon l'humidité du sol

Plantes	Sol humide ou sec	Sol plus humide	Sol plus sec
Arbres	Caryer cordiforme (<i>Carya cordiformis</i> , Bitternut) Thuja (<i>Thuja occidentalis</i> , White Cedar)	Érable argenté (<i>Acer saccharinum</i> , Silver Maple) Frêne noir (<i>Fraxinus nigra</i> , Black Ash)	Chêne rouge (<i>Quercus rubra</i> , Red Oak) Cerisier tardif (<i>Prunus serotina</i> , Rum Cherry) Tilleul d'Amérique (<i>Tilia americana</i> , American Linden)
Arbustes Grands arbustes	Vinaïgrier (<i>Rhus typhina</i> , Staghorn Sumac) Sorbier d'Amérique (<i>Sorbus americana</i> , American Mountain Ash)		
Petits arbustes	Cornouiller stolonifère (<i>Cornus sericea</i> , Redosier Dogwood) Sureau du Canada (<i>Sambucus canadensis</i> , Canadian Elder) Symphorine blanche (<i>Symphoricarpos albus</i> , Waxberry)	Céphalante occidentale (<i>Cephalanthus occidentalis</i> , Buttonbush) Chèvrefeuille du Canada (<i>Lonicera canadensis</i> , American Fly Honey-suckle) Myrique baumier (<i>Myrica gale</i> , Sweet Gale) Saulé à long pétiole (<i>Salix petiolaris</i> , Stalked Willow)	Génévrier commun (<i>Juniperus communis</i> , Common Juniper) Spirée à larges feuilles (<i>Spiraea latifolia</i> , Large-leaver Meadow-sweet) Vigne vierge (<i>Parthenocissus quinquefolia</i> , Virginia Creeper) Vionne trilobé (<i>Viburnum trilobum</i> , Cranberry-tree)

Réussir sa plantation



Méthode de plantation

- Creusage
- Installation du plant
- Cuvette d'arrosage

Planter dans un enrochement

- Morceau de jute
- Former la mèche
- Insérer entre les roches
- Planter la motte



Établir un plan d'action

- **Liste d'actions de mise en valeur**
 - Aménager le terrain riverain
 - Protéger la bande riveraine
 - Contrôler l'érosion
 - Protéger le littoral

Aménager le terrain riverain

- Rapprocher les zones d'activités de la résidence
- Entretien du sol par aération et limiter la tonte de gazon
- Cesser de déverser le gazon coupé près de l'eau
- Cesser d'utiliser des engrais et des pesticides
- Libérer le terrain du champ d'épuration et vérifier l'installation septique
- Localiser et protéger la prise d'eau potable
- Éliminer les sources de contaminants des eaux de surface et souterraines (savons, engrais, pesticides, huile et graisse, bois créosote, etc.)
- Réduire la vitesse de ruissellement par des aménagements filtrants

Protéger la bande riveraine

- Localiser la ligne des hautes eaux
- Délimiter la bande riveraine selon la pente (10 ou 15 mètres de profondeur)
- Délimiter la bande riveraine de la réglementation municipale pour la tonte de gazon et la végétalisation
- Limiter l'ouverture visuelle à 5 m de largeur
- Limiter la zone d'activité de détente à un maximum de 5 m. de largeur et de profondeur dans la bande riveraine
- Aménager l'accès en diagonal dans la zone d'ouverture visuelle de 5 m
- Utiliser des matériaux poreux et filtrants pour les zones d'accès et les sentiers
- Dévier les eaux de ruissellement des sentiers vers la végétation en bordure
- Laisser la végétation naturelle repousser et l'entretenir au besoin
- Planter des espèces végétales indigènes des trois strates (arbres, arbustes, herbacées)
- Cesser d'utiliser des engrais et du compost dans la bande riveraine

Atelier de plantation et distribution d'arbres au Lac Selby

Organiser par l'APELS, une distribution d'arbustes riverains a été effectuée le 6 juin dernier, pour les riverains du lac. L'OBVBM a été invité à présenter le « **Guide de mise en valeur riveraine** » et à animer une clinique de plantation.



- 100 riverains sont venus chercher des plants
- 5 900 arbustes ont été distribués

Références et remerciements

Remerciements

- L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Selby
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Regroupement des organismes de bassins versants du Québec

Références

- www.rappel.qc.ca (Rubrique Vie riveraine et Pratiques riveraines)
- www.banderiveraine.com (Rubrique Interventions et Renaturalisation des rives)
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs; gestion de l'eau : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/inter.htm>
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, guide d'interprétation, dépliants : mddep.gouv.qc.ca/index.htm

